

No 5138.

MUSÉES ROYAUX

DOSSIER

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Don, par les Amis des D'Innocentes,

DE

L'ÉTAT

d'une "Annonciation,"

attribuée au D'Gaithe de Slemalle

5138

79.3937

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
		<p>Donné versé en donies (L'Inde rouge) Inv. 3937 B. d. C. 1932 G. Bouilly</p>

REG.

FOLIO

Tribunal de Première Instance  
DE BRUXELLES

N<sup>o</sup> ..... du rôle gén. .... Chambre

*De mot 9.9*

Avoué M<sup>e</sup> JEAN FORTIN

Avocat M<sup>e</sup> *de mot*

CONTRE

*Burner*

Avoué M<sup>e</sup> *max*

Avocat M<sup>e</sup> .....

ET CONTRE

Avoué M<sup>e</sup> .....

Avocat M<sup>e</sup> .....

Objet de la demande :

Assignation du .....

Introduction du .....

Jugement du .....

ETUDE DE M<sup>e</sup> JEAN FORTIN

DOCTEUR EN DROIT

AVOUÉ

Rue Berckmans, 118

BRUXELLES

8 Mars.

Mon cher Dellec,

Je ne vous interviens à aucun  
titre dans l'achat de Maître  
de Niérode, je vous envoie  
donc un chèque à Blaine  
que vous enverrez revêtu de  
votre signature qui complaira  
celle de M<sup>rs</sup> de Niérode, ceci pour  
vous remettre même de tenir  
la promesse faite à M<sup>rs</sup> Laroze  
5 Rue Dougret de C. T. de  
votre Devoué Paris.

Ch. de Villiers

Brunelles 8 mars 1960

Mon cher DeMoc.

Comme vous avez tardé à venir  
assister ce matin à la séance des  
Amis des Musées.

Je vous prie tout de suite  
de vous faire

pour contre l'acquisition de

ce tableau de Maître <sup>Microde</sup> ~~St. Hensell~~

qui est ancien mais dont les

deux têtes et d'autres parties

sont entièrement repeintes

Je vous prie ce tableau que j'ai

pu acheter il y a quelques années

je n'ai le photographier à votre

disposition avant la réparation

c'est parce qu'il était si

encore en état que je n'ai pas

oulu l'acquies

Il ne faut pas être bien méchant

pour s'assurer de ce que les

deux têtes sont mollement repeintes

par un homme sans talent

et ce qui aurait dû vous mettre

en défiance, est l'absence de

flie que l'accompagnement, est la  
imitation moderne du tableau  
de la Collection Souzeau.

Je vous donne ma bonne nuit  
sans que vous preniez toute  
la responsabilité de cet achat  
et que vous me donniez  
l'ordre formel de payer  
avec quel cas j'aurais pour  
ce que me restera à faire.

Société des  
Amis des Musées royaux de l'Etat.

Bruxelles, le 10 mars 1910.

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.

Monsieur le Ministre,

La Société des Amis des Musées royaux fait don au Musée de Peinture de Bruxelles d'un tableau représentant l'Annonciation, attribuée au Maître de Mérode, qui n'était pas actuellement représenté dans notre collection nationale.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire

(sé) Paul De Mot

Le Président,

(sé) Beernaert

7. RUE DES SABLONS

Mon Cher Président

Je viens de recevoir la visite de  
Burner, qui, ce qui est bien naturel -  
desirait beaucoup avoir son argent.  
Voudriez vous avoir l'obligeance de  
le reconvoquer chez vous aux fins de  
lui remettre le chèque de 20.000frs  
qui lui revient?

Il est descendu à l'Hôtel de France  
et repart Jeudi pour Londres -  
Après, Mon Cher Président, l'assurance  
de mes sentiments dévoués.

Paul Delort



Mon cher collègue,

Je suis impatient de voir  
votre tableau 2 même au prix  
de quelques étançons, j'en suis  
sûr qu'en une heureuse acquisition

Bien à vous

Ch. Bernier

18 Mars

Je m'empêcherai d'écrire  
le gouvernement de votre acte  
d'intelligence généreuse. Merci.

cy



MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 21 mars 1910.

N<sup>o</sup> 32644.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs ,

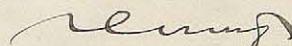
ANNEXE

Par votre lettre du 10 de ce mois, vous me communiquez votre décision d'offrir aux Musées Royaux de l'Etat, un tableau représentant " L'Annonciation ", attribué au maître de Mérode.

Je fais transmettre copie de cette lettre, à la Commission directrice des Musées. Aussitôt que l'avis de ce collègue me sera connu, je m'empresserai de vous en faire part.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer, avec l'expression des vifs remerciements que j'ai l'honneur de vous adresser au nom du Gouvernement, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,



A la Société des Amis des Musées Royaux de l'Etat,

Président : Monsieur Beernaert, Ministre d'Etat, rue d'Arlon, 11,  
Bruxelles.

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 22 mars 1910.

N<sup>o</sup> 32644.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre qui m'a été adressée par le bureau de la Société des Amis des Musées royaux de Bruxelles.

Je vous prie de me faire connaître l'avis de votre Collège concernant la suite à réserver à cette offre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture  
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE  
BELGIQUE

Bruxelles, le 12 - 4 - 1910

SECRETARIAT.

No

5138

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

11-4-10

Monsieur le Ministre  
Comme suite à votre  
Dépêche du 22 mars  
nous avons l'honneur  
de vous faire connaître  
que la Commission  
directrice accepte à l'unanimité  
d'une annuaire attribué à l'annuaire  
la somme de ~~1000~~ 1000 francs  
attribués au maître de Flehalla et offerte  
par la Société des Amis des Musées  
Royaux d'une Commission  
attribués au

Maître de Flehalla

Recevez en

Le secret. Le président

77

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

MUSÉES ROYAUX

DE

# Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

—  
SECRETARIAT  
—

N<sup>o</sup> .....

—  
ANNEXE  
—

*Prière de rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente*



Bruxelles, le 13 avril 1910 190

Monsieur le Président

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission directrice des Musées royaux a reçu avec reconnaissance le nouveau don qui lui est fait par la Société des Amis des Musées. Notre Collège apprécie hautement la valeur de cette intéressante réplique de l'Annonciation de Mérode qui viendra augmenter d'une oeuvre fort instructive et fort séduisante notre précieuse collection de maîtres néerlandais du XV siècle. Nous vous prions de vouloir bien transmettre l'expression de notre gratitude au Comité directeur de la Société des Amis des Musées et de croire à nos sentiments les plus hautement distingués

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire      Le Vice-Président

*Therese Gevaert      Marguit De Beaufort*

*AM* Monsieur Beernaert, Ministre d'Etat,

Président de la Société des Amis des Musées

Exp. 154-10

Le 13-4-10

Monsieur le président

Nous avons l'honneur de vous faire  
connaître que la C. D. des Muses  
royales a reçu avec reconnaissance  
le nouveau don ~~qui~~ qui lui est fait  
par la Société des Amis des Muses.  
Notre Collège apprécie hautement  
les valeurs de cette ~~très intéressante~~ <sup>intéressante</sup> réplique  
de l'Annuaire de hierode qui  
viendra augmenter d'une œuvre fort  
instructive et fort intéressante notre  
précieuse collection de manuscrits néerlandais de  
XV<sup>e</sup> siècle. Nous vous prions le  
président ~~d'être et d'interpréter de~~  
~~notre~~ Collège de vouloir bien transmettre  
l'expression de notre gratitude ~~à~~  
~~la~~ au Comité directeur de  
la S.<sup>e</sup> des Amis des Muses et de  
croire à nos sentiments les plus hautement  
distingués  
le remercier

Le vice-président

A Monsieur Beernaert président de la S.<sup>e</sup> des Amis  
des Muses

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

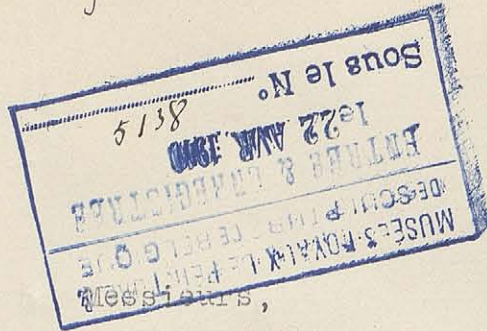
N<sup>o</sup> 32644.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Bruxelles, le 20 avril 1910.

Juv- 5937



Comme suite à votre lettre du 12 de ce mois, n° 5134/41, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires en vue du placement du tableau intitulé " l'Annonciation ", offert en don aux Musées, par la société des Amis des Musées.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,  
à Bruxelles.

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 20 avril 1910.

No 32644

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.


ANNEXE

Monsieur le Président,

Comme suite à ma dépêche du 21 mars écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat a accepté, à l'unanimité, le tableau intitulé "l'Annonciation", que votre Société a bien voulu offrir en don aux dits Musées.

Je vous prie de trouver ici, Monsieur le Président, avec la nouvelle expression des remerciements que j'ai l'honneur de vous adresser au nom du Gouvernement, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,



A Monsieur Beernaert, Ministre d'Etat,  
Président de la Société des Amis des Musées,  
11, rue d'Arlon, Bruxelles.

SOCIÉTÉ

DES

Amis des Musées Royaux

DE L'ÉTAT

A BRUXELLES

sous le Haut Patronage de

S. A. R. Mme la Comtesse de Flandre

et la Présidence d'Honneur de

Mgr le Prince Albert

Secrétariat : 16, rue Bosquet, Bruxelles

Bruxelles, le 26 avril 1900

Mon cher Secrétaire

Comme le Conseil d'ad<sup>m</sup> de notre Société a le désir d'avoir la primier du tableau du Maître de Mérode, M. Beernaert m'a chargé de convoquer le Conseil pour l'entred. prochain 29 et à 2h. 1/2 dans la Salle de la Commission au Musée ancien. Inutile de rien préparer, nous ne serons qu'une plus d'une vingtaine.

Votre bien dévoué

Paul Delmot



Bruxelles 22 mai 1960

Mon cher DeMoc,

La caisse renferme 14 mille  
francs avec l'appoint de la  
souscription mille francs de  
Madame Solvay.

Ne parlez rien de l'achat  
Machecaus de ec Fabrice,

mon avis ne peut changer  
et pour cause, vous verrez

que plus tard nous serons d'accord  
quand l'expérience aidant  
Vous pourrez mieux vous  
rendre compte de l'erreur  
commise.

Bien devoué  
Ch. Leinhardon

Repondu affirmat -  
JL



R

Mioux, 12 Juin 1910  
2 Rue du Bourg

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de  
me dire si une "renonciation",  
de flévale enrichit le vocabulaire.

Recevez, Monsieur, l'expression de  
ma considération très distinguée.  
M. Pr. de Cléry.

# LE MOUVEMENT GÉOGRAPHIQUE

JOURNAL POPULAIRE DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

ILLUSTRÉ DE CARTES, PLANS ET GRAVURES

REDACTION & ADMINISTRATION : 13, RUE BRÉDERODE

Adresse télégraphique :  
CONGO-BRUXELLES  
Téléphone n° 564

Bruxelles, le 11 7 1900

Mon cher Le mot,

Je vous ai vu que l'un  
en en ville. & que  
m'a annoncé, que  
irait vous voir. Comme  
vous sommes sans  
nouvelle de Grammont,  
il me semble que plus  
rien ne vous empêche  
de valider votre vœu

Avec  
A. Th. J. J. J.



# HOTEL DE FRANCE

Coin de la Rue Royale & de la Montagne du Parc

VISA-VIS  
DE L'ENTRÉE PRINCIPALE  
DU PARC

## BRUXELLES

Situé dans la partie de la Ville la plus saine et la plus belle.

le 12 juillet 1910

Cher Monsieur

Je suis allé chez Monsieur Beaumont ce matin mais malheureusement il est parti pour la Hollande jusqu'au commencement de la semaine prochaine.

Comme je suis obligé de partir mercredi matin pour Londres, puis-je vous demander d'être si gentil que de demander à Monsieur Beaumont de m'envoyer la cheque a l'adresse suivante

36 ashley Road  
Hornsey Rise  
Londres N.

Je prends l'occasion de vous remercier encore une fois pour toute la peine vous avez pris dans cette affaire

très agréablement, cher Monsieur, l'expression de mes  
meilleures souvenirs

Leroy Stone Turner

J  
F. M. Philippson & C<sup>ie</sup>

Bruxelles le 4 Octobre 1910

Monsieur Léon Cardou,  
Trésorier de la Société des Amis des  
Musées Royaux,  
Bruxelles.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous  
confirmer notre lettre du 29 écoulé.

Nous avons acquitté aujourd'hui votre  
chèque sur nos caisses de:

frs: 20,000. --. 0/ Paul de Mot

(vingt mille francs)

dont nous débitons le compte de votre  
Société.

Agreés, Monsieur, nos salutations distinguées

F. M. PHILIPPSON & C<sup>ie</sup>

*Philippe*

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre  
du 17 Juin dernier & à notre con-  
versation du Samedi suivant.  
J'ai l'honneur de Vous infor-  
mer qu'après en avoir référé  
avec un homme de loi. Je  
crois devoir m'opposer à ce que  
la partie du prix de mon  
tableau non payé, soit remise  
au marchand qui Vous a  
livré le susdit tableau

Je suis en effet d'avis de vous  
suivre mes droits en justice.

Je Vous prie d'agréer, Monsieur  
le Ministre, l'assurance de  
mes sentiments les plus distingués

J. De Puyst.

Ninove, le 18 Juillet, 1910.



Bruxelles, le 1<sup>er</sup> 8<sup>21</sup> 1910

RUE JOSEPH II. 57 TELEPHONE 2367

L'avoué Georges Max présente ses salutations distinguées à M. Berge et lui renvoie les pièces du referé Burns. Le président déclare que l'opposition est une voie de fait et en ordonne la main levée pure et simple avec condamnation aux dépens.

36 ashley Road  
Hornsey Rise  
Londres N.

le 7 août 1910

Monsieur

Pourrais-je vous  
demander d'avoir la bonté de  
demander à Monsieur Beernaert  
s'il peut m'envoyer un cheque  
pour le reste de l'argent pour  
le musée de F.lemalle.

Il y a maintenant plus que  
six mois depuis que j'ai  
acheté le Tableau pour le  
musée et je me suis engagé  
de rendre l'argent que j'avais

emprunté pour l'acheter  
moi-même dans trois mois.  
En ce moment-ci j'ai besoin  
de cet argent pour une autre  
affaire et vous ne rendez  
me grand service si vous  
pourriez me l'obtenir.

Je répète beaucoup d'être obligé  
de vous déranger et je serai  
très reconnaissant de votre  
amabilité en me rendant ce  
service

très agréablement, cher Monsieur, l'  
expression de mes salutations les  
plus distinguées  
Perceval Moore Turner

c/o The Norfolk Broads Yachting Co. Ltd

Wroxham

Norfolk

Angleterre

le 11 août 1910

Mon cher Monsieur

Je vous remercie  
beaucoup de votre aimable lettre  
que je n'ai reçue que ce matin.  
La situation est certainement  
malheureuse et c'est très  
ennuyeux pour tout le monde.  
Il me semble qu'il ne reste que  
d'agir comme vous avez eu l'  
aimabilité de me conseiller  
de faire et d'assigner Monsieur  
de Bumpf devant le Président

du Tribunal.

Comme je ne connais pas de tout  
la loi belge je voudrais bien  
vous demander - si cela ne sera  
pas de trop - si vous auriez l'  
obligeance d'entreprendre, de  
ma part et naturellement à  
mes frais, les formalités  
nécessaires et de me dire à  
quelle date mon présence à  
Bruxelles sera indispensable et  
s'il est nécessaire que j'amène  
des témoins ou que j'apporte des  
documents par même temps.  
S'il ne vous est pas possible d'  
entreprendre l'affaire vous-même,  
pourrais-je vous demander  
d'avoir la bonté d'employer

quelqu'un en qui vous avez  
confiance qui sera capable  
et pas trop cher pour agir de  
votre part.

S'il est possible de l'éviter  
je voudrais bien ne pas aller  
à Bruxelles avant la fin du  
mois, mais dans le cas qui se  
présente des difficultés, il ne  
faut pas considérer cela et  
je pourrais y aller si il est  
vraiment nécessaire après  
le 23 août.

Je regrette beaucoup que vous  
ayez eu tant d'ennuis  
dans cette affaire et je suis  
reconnaissant des services

que vous avez eu la bonté de  
me rendre.

Je vous envoie votre réponse  
40 Norfolk Roads Yachting Co  
Wrotham Norfolk

où des lettres me trouveront  
jusqu'au 18 août. Après cette  
date il faudra me les adresser  
36 Ashley Road, Hornsey Eise

Londres N.

avec bien dévoué

Georges Hoare Turner

36 Ashley Road.  
Hornsey Rise  
Londres N.

le 19 août 1910

Mes Messieurs

Merci mille fois  
pour votre aimable lettre que je  
vais de recevoir.

Je suis très reconnaissant que  
vous ayez entrepris cette affaire  
et j'espère que le résultat  
sera tout ce que nous pourrions  
desirer.

Je me suis arrangé que vous ayez  
le reçu du Prince de Wagram  
par lettre recommandée directement  
de Londres.

C'est tout que j'ai comme  
documents  
à partir d'aujourd'hui des

lettres ne trouveront à l'adresse  
indiquée au-dessus

votre bien devoué

Jeray de Turrey



36 ashley Road  
Hornsey Lane  
Londres N.

le 27 août 1910

cher monsieur / C. incluz je vous  
envoie le reçu du Prince  
Si vous avez besoin de moi  
je serai à l'adresse au-dessus  
pour un huitaine de jours  
votre très dévoué

Lucy Clouse Curney

36 Ashley Road

Hornsey Rise

London N.

le 4 Septembre 1910

cher homme

Ne croyez-vous pas  
qu'il serait utile de citer  
le principe de Wagram en  
"garantie" dans le procès?

très bien devoni

Ferdinand Turner

PAUL DE MOT  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL

7, RUE DES SABLONS

BRUXELLES, LE 7 Sept 1910

Mon Cher Fortin

En trouvant sous ce pli :

1. Minute d'une requête à présenter au

Président W. C. & Gysels

qui a été assigné au Commoire civil et le tribunal s'est déclaré incompétent.

Procure de faire le nécessaire.

2. Note à remettre au Président aff.

De Buyet & Turner -

En voudras bien déclarer que je lui en

réfère à justice et évaluer l'admission

à 20.000 fr. pour la compétence

Je pars pour la France Samedi et ne

retrouverai qu'à la fin du mois.

Com bien dévoué

Paul de Mot

ASSIGNATION EN REFERE

Attendu que mon requérant a vendu, il y a plusieurs mois, à la société des Amis des Musées Royaux de l'Etat à Bruxelles, un tableau attribué au Maître de Mérode (Flémalle) représentant l'Annonciation qu'il vient d'apprendre que cette société se trouve empêchée de lui payer le solde du prix par une opposition signifiée à son secrétaire Monsieur Paul De Mot par exploit de l'huissier Hou-tart de Bruxelles en date du vingt-trois juillet 1900dix ; - - - - -

Que cette opposition signifiée à la requête de Monsieur l'Abbé De Buyst, est basée sur ce que le tableau litigieux aurait été détourné au requérant et que les sieurs Leyvod et Marseaux auraient été condamnés de ce chef par le tribunal correctionnel de Bruxelles le trois novembre 1900six; - - - - -

Attendu que cette opposition faite sans titre ni permission du juge et non suivie d'une assignation en validité dans le délai légal constitue une simple voie de fait qu'il y a urgence à faire cesser, et qui cause à mon requérant un grave préjudice en retardant le règlement du solde du prix de vente du prédit tableau; - - - - -

Attendu au surplus que la prétention de l'opposant apparaît dénuée de tout fondement, vu qu'il s'agit d'un détournement et que même s'il s'agissait d'un vol, le vol allégué aurait été accompli il y a un grand nombre d'années, que l'action en revendication du volé serait prescrite (art. 2279 c. c.) et que mon requérant a acquis le tableau prédit du Prince de Wagram, lequel faisait commerce d'oeuvres d'art et l'avait lui-même acquis d'un marchand de tableau Monsieur Molinier, ancien conservateur du Louvres, décédé il y a plus de trois ans; - - - - -

Par ces motifs. - - - - -

L'an 1900dix, le trois septembre. - - - - -

A la requête de Monsieur Percy More Turner, négociant en objets d'art, domicilié à Paris, 5, rue Rouget de l'Isle, pour qui est constitué et occupera Maître Max, avoué près le tribunal de



ARTHUR DEREYMAEKER  
HUISSIER  
41, Rue Ernest Allard, 41  
BRUXELLES  
TÉLÉPHONE 2457

ENREGISTRÉ  
A BRUXELLES  
LE 15 SEPTEMBRE 1900  
VAL. 150 F.  
DEU.  
Comblitz

première instance séant à Bruxelles, y domicilié,  
rue Joseph II, 57. - - - - -

Je soussigné Arthur Dereymaeker, huissier près  
le tribunal de première instance séant à Bruxelles  
y domicilié, rue Ernest Allard, 41, patenté. - - -

Ai donné assignation à Monsieur l'Abbé De Buyst,  
domicilié à Ninove, étant au domicile par lui élu  
à Bruxelles, rue des Quatre Bras, 9, chez l'avocat  
Bonnevie et y parlant à *Leopold Pir, employé du dit le citu*  
*Bonnevie =*

2° Monsieur Paul De Mot, avocat, secrétaire de  
la société des amis des musées royaux, domicilié  
à Bruxelles, rue des Sablons, 7 ou étant et par-  
lant à *Alme Dufardou sa seroante ainsi déclaré =*

A comparaître le mercredi sept septembre 1900 dix  
à neuf et demie du matin, devant Monsieur le Prési-  
dent de la chambre des vacations du tribunal de  
première instance séant à Bruxelles, tenant l'au-  
dience publique des référés, au palais de justice,  
place Poelaert, salle des référés, pour: - - - - -

Entendre dire que l'opposition susénoncée consti-  
tue une simple voie de fait et est nulle et de  
nul effet et que le second assigné ne devra pas la  
respecter. - - - - -

S'entendre le premier assigné condamner à tous  
les dépens. - - - - -

Vu l'urgence voir déclarer l'ordonnance à in-  
tervenir exécutoire sur minute et avant l'enregis-  
trement nonobstant tous recours et sans caution. -

Demande fondée sur les motifs repris aux atten-  
dus qui précèdent, les lois de la matière et tous  
autres moyens à faire valoir à l'audience. - - - - -

Et pour qu'ils n'en ignorent, je leur ai laissé,  
à chacun d'eux séparément, copie du présent exploit  
étant et parlant comme dessus. - - - - -

Dont acte sous toutes réserves généralement  
quelconques et sans aucune reconnaissance préju-  
diciable et notamment sous réserve expresse de ré-  
clamer des dommages-intérêts devant le juge compé-  
tent. - - - - -

Cout: *Dix francs 50 cent*

Cout  
Orig 500  
Cop 150  
Gimb 150  
Envoyer 265  
Rolis 228  

---

1090

*supplémentaire*

ASSIGNATION BEN REPERE

Attendu que mon requérant a vendu, il y a plusieurs mois, à la société des Amis des Musées Royaux de l'Etat à Bruxelles, un tableau attribué au Maître de Mérode (Tidmalle) représentant l'Annonciation et qu'il vient d'apprendre que cette société se trouve empêchée de lui payer le solde du prix par une opposition signifiée à son secrétaire Monsieur Paul De Mot par exploit de l'huissier Hougart de Bruxelles en date du vingt-trois juillet 1900dix ; - - - - -

Que cette opposition signifiée à la requête de Monsieur l'Abbé De Buyst, est basée sur ce que le tableau litigieux aurait été détourné au requérant et que les sieurs Leyvod et Marsaux auraient été condamnés de ce chef par le tribunal correctionnel de Bruxelles le trois novembre 1900six ; - - - - -

Attendu que cette opposition faite sans titre ni permission du Juge et non suivie d'une assignation en validité dans le délai légal constitue une simple voie de fait qu'il y a urgence à faire cesser, et qui cause à mon requérant un grave préjudice en retardant le règlement du solde du prix de vente du précité tableau ; - - - - -

Attendu au surplus que la prétention de l'opposant apparaît dénuée de tout fondement, vu qu'il s'agit d'un détournement et que même s'il s'agissait d'un vol, le vol allégué aurait été accompli il y a un grand nombre d'années, que l'action en revendication du volé serait prescrite (art. 2279 c. c.) et que mon requérant a acquis le tableau précité du Prince de Wagram, lequel faisait commerce d'oeuvres d'art et l'avait lui-même acquis d'un marchand de tableau Monsieur Molinier, ancien conservateur du Louvre, décédé il y a plus de trois ans. - - - - -

Par ces motifs. - - - - -

L'an 1900dix, le trois septembre. - - - - -

A la requête de Monsieur Percy More Turner, négociant en objets d'art, domicilié à Paris, 5, rue Rouget de l'Isle, pour qui est constitué et occupera Maître Max, avoué près le tribunal de



ARTHUR DEREYMAEKER  
HUISSIER

41, Rue Ernest Allard, 41

BRUXELLES

TÉLÉPHONE 2457

première instance séant à Bruxelles, y domicilié,  
rue Joseph II, 57. - - - - -

Je soussigné Arthur Dreymsker, huissier près  
le tribunal de première instance séant à Bruxelles  
y domicilié, rue Ernest Allard, 41, patenté, - - -

Ai donné assignation à Monsieur l'Abbé De Buyst,  
domicilié à Ninove, étant au domicile par lui élu  
à Bruxelles, rue des Quatre Bras, 9, chez l'avocat  
Bonnevie et y parlant *comme à l'original*

2° Monsieur Paul De Mot, avocat, secrétaire de  
la société des amis des musées royaux, domicilié  
à Bruxelles, rue des Sablons, 7 où étant et par-  
lant à *celle Dujardin sa servante*

A comparaître le mercredi sept septembre 1900 dix  
à neuf et demie du matin, devant Monsieur le Prési-  
dent de la chambre des vacations du tribunal de  
première instance séant à Bruxelles, tenant l'au-  
dience publique des référés, au palais de justice,  
place Poelaert, salle des référés, pour: - - - - -

Entendre dire que l'opposition susénoncée consti-  
tue une simple voie de fait et est nulle et de  
nul effet et que le second assigné ne devra pas la  
respecter. - - - - -

S'entendre le premier assigné condamner à tous  
les dépens. - - - - -

Vu l'urgence voir déclarer l'ordonnance à in-  
tervenir exécutoire sur minute et avant l'enregis-  
trément nonobstant tous recours et sans caution. -

Demande fondée sur les motifs repris aux atten-  
dus qui précèdent, les lois de la matière et tous  
autres moyens à faire valoir à l'audience. - - - - -

Et pour qu'ils n'en ignorent, je leur ai laissé,  
à chacun d'eux séparément, copie du présent exploit  
étant et parlant comme dessus. - - - - -

Dont acte sous toutes réserves généralement  
quelconques et sans aucune reconnaissance préju-  
diciable et notamment sous réserve expresse de ré-  
clamer des dommages-intérêts devant le juge compé-  
tent. - - - - -

Cout: 75 centimes pour cette copie

*Scablon. F.*

*[Signature]*

L'an mil neuf cent dix, le vingt trois Juillet  
A la requête de Monsieur l'Abbé De Buyst, do-  
micilié à Ninove, faisant aux fins des présentes  
élection de domicile chez Maître Bonnevie, avocat à  
la Cour d'Appel, domicilié à Bruxelles, rue des Quatre  
Bras, N°9.

*Je, soussigné, Albert Houtart, Huissier près le tribunal de première instance  
de Bruxelles et la justice de paix du 1<sup>er</sup> Canton de Bruxelles, de résidence en  
cette ville, rue Charles Haussens n° 11, patentié.*

Fais par les présentes opposition entre les  
mains de Monsieur Paul de Mot, domicilié à Bruxelles,  
rue des Sablons, N°7, "en sa qualité de secrétaire de  
la société "Les Amis du Musée", étant en son domicile  
et y parlant à *lui-même* sa servante

*Aline Sufjardin*

A ce qu'il se dessaisisse de toutes sommes  
qu'il doit ou devrait, au sieur Turner ou à tout au-  
tre, du chef de la vente d'un tableau représentant  
l'Annonciation et attribué au Maître de Flémalle.

Opposition fondée sur ce que le dit tableau  
appartient à mon requérant et a fait l'objet d'un dé-  
tournement par les nommés Leyvod et Marseaux, qui ont  
été condamnés de ce chef par le Tribunal Correctionnel  
de Bruxelles, le trois Novembre 1906.

Et pour que le signifié ne l'ignore, je lui ai,  
étant et parlant comme dessus, laissé \_\_\_\_\_ mon pré-  
sent exploit.

Dont acte.

Coût: sept francs 40 centimes.

*après la lecture de l'exploit*  
*Albert Houtart*



**Albert HOUTART**  
Huissier  
près la justice de paix du  
1<sup>er</sup> canton de Bruxelles  
11, Rue Charles Haussens



## Opposition

Emile PALMS  
HUISSIER  
90, Rue aux Laines, 90  
BRUXELLES



L'an 1900 dix, Le premier Octobre  
à la requête de Monsieur J. B. De Buyck,  
brasseur, domicilié à Mirove, faisant aux fins  
des présentes, élection de domicile chez Maître  
Bonmerie, Avocat à la Cour d'appel, domicilié à  
Bruxelles, rue des quatre Bras n° 9;

Je soussigné, Emile PALMS, Huissier au Tribunal de  
première instance séant à Bruxelles y domicilié rue aux  
Laines, n° 90, patenté

Fais par les présentes opposition entre les mains  
de Monsieur Paul De Mot, domicilié à Bru-  
xelles, rue des Sablons 7, en sa qualité de Secré-  
taire de la Société "Les Amis du Musée" étant  
en son domicile et y parlant à M<sup>lle</sup>  
Dupardin à son service  
ainsi déclaré.

Ce qu'il se dessaisisse de toutes sommes, qu'il  
doit ou devrait, au sieur Curmer, ou à tout  
autre, du chef de la vente d'un tableau repri-  
sant la Annonciation et attribué au Maître  
de Flémalle.

Opposition fondée sur ce que le dit  
tableau appartient à mon requé-  
rant et a fait l'objet d'un dé-  
tournement par les nommés Leyvoet  
et Marceau, qui ont été condamnés  
de ce chef par le Tribunal correctionnel  
de Bruxelles le trois Novembre 1900 six.

Et pour que le signifié n'en ignore  
je lui ai laissé le présent exploit, é-  
tant et parlant comme dessus.  
Dont acte, coût: sept francs 40 c.

J. Motard

£1 OCT 1910

Monsieur Turner,

£1 OCT 1910

M<sup>r</sup> Paul De Mot, s'est déchargé de toute responsabilité par une ordonnance de Monsieur le Juge du Tribunal de Bruxelles en date du 1 Octobre vous donnant raison, m'a remis les fonds litigieux pour vous les transmettre. Il vous revient la somme de f<sup>rs</sup> dont le détail s'établit comme suit:

Principal 20.000  
dont le demi :

Intérêts et honoraires 350,00

Frais de banque pour envoi  
de chèque

soit une somme de f<sup>rs</sup> que

je vous envoie par ce pli recommandé, dont veuillez m'accuser réception ainsi que le reçu de M<sup>r</sup> Jany More que je vous envoie en même temps. Agréés, Monsieur, avec les meilleurs vœux de Monsieur De Mot, l'assurance de ma cordiale et distinguée,

~~N. B. - Veuillez faire votre envoi par  
pli.~~

5, RUE ROUGET-DE-L'ISLE

PARIS (1<sup>ER</sup> ARR<sup>T</sup>)

le 3 octobre 1910

cher monsieur

Comme c'est bien possible que je serai obligé d'aller en Espagne mercredi prochain, je vous écris pour vous demander si vous avez besoin de moi à Bruxelles prochainement.

Je suppose que la date du procès n'est pas encore fixée.

En tout cas j'aurai le plaisir de vous voir à Bruxelles dans quelques semaines.

très bien dévoué

Peyssonneroy

Note pour Paul De Mot, Secrétaire de la Société  
des Amis des Musées Royaux, à Bruxelles.

En Mars 1910, M. Georges Hulst, Secrétaire de la Société  
des Amis du Musée de Gand, me fit savoir que M. Turner  
lui avait offert en vente, au prix de 40.000 frs, un tableau  
du Maître de Mérode (Fleinalle) représentant l'annonciation -  
Le Musée de Gand ne disposant pas des ressources nécessaires pour  
réaliser cette acquisition, M. Hulst était heureux de pouvoir  
signaler cette occasion aux Amis des Musées.

Le tableau fut examiné par la Commission de la Société, qui en  
décida l'acquisition, pour le prix de 40.000 frs, payable moitié  
au comptant et le solde à trois mois.

Vingt mille francs furent immédiatement payés et le tableau fut  
offert au Musée de Bruxelles, où il est exposé dans la Grande  
Salle des Primitifs -

Nous avions demandé à M. Turner s'il se connaissait pas  
l'origine du tableau.

Il nous répondit qu'il l'avait acquis du Prince de Wagram,  
qui le tenait lui-même de M. Molinier, ancien Conservateur  
du Musée des Louvres.

Le Prince de Wagram était l'associé de M. Bernheim, grand  
marchand de tableaux à Paris et, à la suite de démêlés avec  
ce dernier, il avait décidé de se défaire des tableaux qu'il  
possédait.

D'autre part nous avions eu sur M. Turner, marchand de tableaux  
fort connu à Paris, des renseignements excellents.

L'un des Commissaires, M. Verlant Directeur Général des Beaux  
Arts avait signalé que le tableau en question était décrit dans  
l'ouvrage de Eschsché sur le Maître de Fleinalle, avec la mention qu'il  
se trouvait en Belgique en 1897.

M. Turner, auquel fut communiqué ce renseignement, nous déclara  
qu'il n'en savait rien, ou que l'ancien propriétaire du tableau  
M. Molinier était mort, il y a plusieurs années.  
Ainsi que je l'ai rappelé ci-dessus, le tableau prit place dans les

collections du Musée.

Au mois de Juin, le demandeur s'adresse à M<sup>r</sup> Beaumont, Président de la Société, pour lui demander de verser au paiement du solde du prix du tableau.

La lettre m'ayant été communiquée, je lui répondis que, - à moins qu'il ne formât opposition entre mes mains - je verserais les 20.000 fr. à M<sup>r</sup> Turner.

C'est alors qu'il me fit signifier, par exploit du 23 Juillet 1910, défense de régler le solde.

M<sup>r</sup> Turner étant absent, je n'ai pu l'aviser que près d'un mois plus tard, de la défense qui m'en était faite.

La situation des Amis des Musées est très nette.

Ils ont acheté un tableau d'une personne vendant des choses semblables. L'abbé De Buyet prétend avoir acheté ce tableau, il y a 5 ou 6 ans à des conditions chargées de le vendre.

Ces conditions auraient détourné le prix à leur profit.

En supprimant ces allégations vérifiées, il est certain que la Société des Amis des Musées est devenue légitime propriétaire du tableau et qu'elle ne peut - notamment à raison de la prescription de l'art 2279 C.C. - être l'objet d'un recours quelconque.

M<sup>r</sup> De Buyet n'a pas davantage d'action contre M<sup>r</sup> Turner, d'abord parce que le tableau n'a pas été volé, (le prix seul a été détourné, ce qui n'est pas la même chose) et ensuite parce qu'en toute hypothèse, son action serait prescrite -

D'autre part l'opposition constituée une simple voie de fait et n'a aucune valeur légale.

C'est par un scrupule de conscience peut être excessif que je l'ai respectée.

La justice étant saisie, j'attendrai sa décision.

Paul Delort

5, RUE ROUGET-DE-L'ISLE

PARIS (1<sup>ER</sup> ARR<sup>T</sup>)

Ces 9<sup>th</sup> 1910

Monsieur

J'ai l'honneur de vous  
accuser réception de votre aimable  
lettre dans laquelle je trouve le  
reçu du Prince de Wagram  
et un cheque pour 19.557 francs  
40 Centimes.

Je vous envoie ci-joint le reçu  
pour la Société des Amis du Musée  
et j'espère vous trouver en ordre.  
Bonne nuit, après, veuillez agréer,  
de mes sentiments distingués

Pey de Turenne

5, RUE ROUGET-DE-L'ISLE

PARIS (1<sup>ER</sup> ARR<sup>T</sup>)

le 6 Oct<sup>re</sup> 1910.

Monsieur

Dans l'absence de mon  
frère j'ai l'honneur de vous  
accuser réception de votre  
aimable lettre et du cheque  
et le reçu y inclus.

J'attends son retour demain  
quand il aura le plaisir  
de vous écrire lui-même.

Je vous prie d'agréer Monsieur  
l'assurance de mes sentiments  
distingués

Jn. Turner

5, RUE ROUGET-DE-L'ISLE

PARIS (1<sup>ER</sup> ARR<sup>T</sup>)

le 10 octobre 1910

Cher Monsieur /  
Après mon retour à Paris  
je trouve votre aimable lettre et le  
chèque que Monsieur Gaston Berger  
avait l'obligeance de m'envoyer.  
Je suis très content que l'affaire est  
terminée et j'espère que nous n'  
aurons pas des litiges.  
Maintenant je voudrais vous remercier  
pour toute la bonté que vous m'avez  
accordée dans l'affaire et pour  
les bons conseils que vous m'avez  
donnés.  
J'aurais le plaisir de vous  
remercier personnellement.



vers la fin de cette semaine comme  
j'aurai, peut-être, l'occasion d'aller  
à Bruxelles

otre bien dévoué

Perey & Co. Simey

5, RUE ROUGET-DE-L'ISLE

PARIS (1<sup>ER</sup> ARR<sup>T</sup>)

le 10 octobre 1910

Reçu de la Société des amis du  
Musée à Bruxelles la somme de  
20,000 francs (vingt mille francs)  
étant le solde sur la vente  
d'un tableau représentant l'annexion  
du traité de ~~T~~l'annexion provient  
de la collection du Prince de Liégeois



le 10 octobre 1910

Paul. Simon

22. 7. 13.

Monsieur des Landes,

Off. de Buyot.

Je vous remercie pas  
même lorsque les pièces que  
vous avez en l'obligeance  
de me les envoyer.

Très agréablement  
l'impression de ces deux  
pièces en trois  
Monsieur de Mont, h

TELEGRAMS  
ELEGIACS PHONE LONDON  
CABLEGRAMS  
ELEGIACS LONDON  
TELEPHONE  
CITY 6787 (TWO LINES)

METHUEN & CO LTD  
PUBLISHERS 36 ESSEX  
STREET LONDON W.C.2

6th August 1924

Monsieur le Directeur  
Le Musée  
Bruxelles, BELGIUM

Dear Sir

We have in preparation a book by Mr E. V. Lucas entitled, A WANDERER AMONG PICTURES. We are anxious to include reproductions of three pictures which are in your collection. One is "A Young Girl's Head" by Petrus Cristus, the other is "Virgin and Child" by Gerard David, and the third is "The Annunciation" by Le Maitre de Flemalle, but have been unsuccessful hitherto in obtaining photographs. Can you help us in this matter? With apologies for troubling you,

We are, dear Sir

Yours faithfully

*Methuen & Co. Ltd.*

5138

Bruxelles 8 août 1924

Monsieur

En réponse à votre lettre du 6 août j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Musée de Bruxelles ne possède pas un tableau de Petrus Christus représentant une Tête de jeune fille. toutefois nous connaissons semblable sujet de ce maître au Musée de Berlin. Nous conservons en effet dans nos galeries une Vierge et Enfant de Gérard David, et un tableau L'Assommoir du Maître de Flémalle qui est une réplique de la partie centrale du triptyque appartenant à la comtesse Jeanne de Mérode. De nos tableaux de Gérard David et du Maître de Flémalle, nous pouvons vous envoyer des photos contre remboursement.

Agreez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Le Conservateur en chef

A Monsieur Methuen

36 Essex Street London W.C.2.

11th August 1924

Monsieur Pierens Gevaery  
Musee Royal des Beaux Arts de Belgique  
Bruxelles, BELGIUM

Dear Sir

We are much obliged by your letter of August 8. As you do not possess the "Head of a Young Girl" by Petrus Cristus we must be content with "Vierge et Enfant" by Gerard David and "The Annunciation" by le Maitre de Flemalle.

You say you will send them against reimbursement and we should be very glad were this possible. We fancy, however, that you may not find the post office willing to accept photographs under these conditions, because it is not one which is in use here. If, however, you will send the photos to us at once we will send you a remittance for them by return. We would enclose the money now if we knew how much. It is, of course, essential that you send us actual photographs. It will be of no use for us to have reproductions in a catalogue.

We are, dear Sir  
Yours faithfully

*Methuen*

Order No. **FM6264**

The Order Number must be  
quoted on your Invoice

36 ESSEX STREET,

STRAND, W.C.2.

11 August 1924

Musée Royal des Beaux Arts  
Brussels.

Please supply 1 each  
Photographs (for reproduction) of  
VIERGE ET ENFANT Gerard David  
L'ANNONCIATION Maître de Flémalle

METHUEN & CO., LTD.

J.

TELEGRAMS  
ELEGIACS PHONE LONDON  
CABLEGRAMS  
ELEGIACS LONDON  
TELEPHONE  
CITY 6787 (TWO LINES)

METHUEN & CO LTD  
PUBLISHERS 36 ESSEX

STREET LONDON W.C.2 13th August 1924

Monsieur le Directeur  
Le Musée  
Bruxelles, BELGIUM

Dear Sir

We should be very grateful if you could send us a line by return about the three photographs for A WANDERER AMONG PICTURES, which we asked you for in our letter of August 6. These are wanted very urgently. We shall be glad to pay any charge there may be.

We are, dear Sir  
Yours faithfully

*Methuen & Co. Ltd.*



~~5472~~  
4925.

18 août 1924

Messieurs

Nous vous envoyons ce jour les deux photographies demandées ; avec le droit de les reproduire dans votre ouvrage. Nous ne pouvons les envoyer contre remboursement. Veuillez donc nous en faire parvenir le montant par mandat postal international. Le total s'élève à 20 frs soit 10 frs par photo y compris le droit de reproduction.

Agrez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée

Le conservateur-adjoint,

P.S. Le mandat international doit être fait au nom de notre comptable M. Demeter 9 rue du Lucès à Bruxelles

ADMINISTRATION

DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Beheer van Telegrafen en Telefonen

ARRIVÉ a <sup>AANGEKOMEN te</sup>

BRUXELLES  
T 18 VIN  
BRUSSEL GEN

à (te) *11.48* h. (uur)

TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

L

*Place Musée*

RP 6 - GEVAERT MUSEE ROYAL

BRUSSELS =

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1<sup>er</sup> mars 1851, art. 6).

*Luidens art. 6 der wet van 1<sup>o</sup> Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.*

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :  
*Meest voorkomende dienstaamwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort vóór het adres worden geschreven :*

D {	Télég. urgent Dringend teleg.	RP {	Réponse payée Antwoord betaald	XP {	Expres payé Bode betaald	PC {	Téleg. avec accusé de réception télégraphique Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvangst	PCP {	Téleg. avec accusé de réception postal. Teleg. met kennisgeving van ontvangst per post
-----	----------------------------------	------	-----------------------------------	------	-----------------------------	------	--	-------	---

Dé *A)* LONDON 34020 11 18 11,48 M N

WHEN CAN YOU SEND PHOTOGRAPHS = METHUEN

TELEGRAMS  
ELEGIACS PHONE LONDON  
CABLEGRAMS  
ELEGIACS LONDON  
TELEPHONE  
CITY 6787 (TWO LINES)

METHUEN & CO LTD  
PUBLISHERS 36 ESSEX  
STREET LONDON W.C.2

20th. August 1924

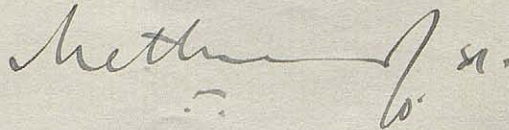
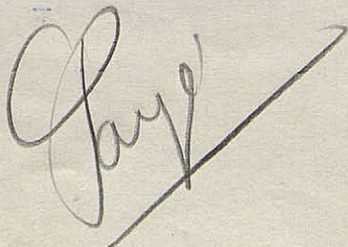
Monsieur S. Banting,  
Musée Royal des Beaux Arts,  
Brussels, Belgium.

Dear Sir,

We are much obliged by your letter of August 18th,  
and also your telegram. The two photographs which we  
asked for have reached us safely, and we are sending to  
you to-day, through our Post Office, a remittance for  
20 francs.

With many thanks,

We are, dear Sir,  
Yours faithfully,



Stockholm, le 28 Mars 1939.

*à l'annuaire  
au journal*

Aux

Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique,

B r u x e l l e s .

Monsieur,

Pour l'illustration de mon livre sur le role de clair-obscur dans l'art j'ai besoin d'une photographie de la peinture du "Maitre de Flémalle", dite "l'Annunciation". Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en envoyer une photographie brillante, de format minimum 13 x 18 cm et prise sur l'original.

Aussi je permets de vous demander l'autorisation de publier cette photographie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma consideration la plus distinguée.

*Johann Roosval*

Professeur de l'Université à Stockholm

*Johann Roosval*